



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le mardi 07 novembre à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**31/10/2023**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**31/10/2023**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	M. Claude CHARLOT
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Cindy PRALONG	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Philippe BLAISE	M. Joseph BOANEMOA
Mme Naïa WATEOU	Mme Veylma FALAE
Mme Valérie LAROQUE	M. Emmanuel BERART
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Eric MELTESALE
M. Bruno CAPY	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAIAWE
		Mme Laurie HUMUNI	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de présents	: 36	M. Tristan DERYCKE	M. Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 50	Mme Françoise SUVE	Mme Christiane SARIDJAN
(14 procurations)		M. Marc ZEISEL	Mme Christine LE SAINT
		Mme Janine BAJON	M. Bernard LAVANDIER
		M. Nicolas BRIGNONE	
		M. Luc BRUN	
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023-1387

autorisant la constitution d'une servitude à titre gratuit pour l'implantation d'un ouvrage public sur le lot n° 5PIE appartenant à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre de la ville de Nouméa du 27 décembre 2022,

VU la décision du conseil d'administration de l'IRD du 26 juin 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/168 du 20 octobre 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 24 octobre 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Est autorisée la constitution à titre gratuit d'une servitude pour l'implantation d'un ouvrage public (transformateur) grevant le lot n° 5PIE – section Anse-Vata (NIC : 445211-7234) appartenant à l'IRD, au profit des lots municipaux n°s 104 (NIC : 445211-8245) et 85 (NIC : 445211-8434) de la section Anse-Vata.

L'emprise de la servitude est d'une superficie de 22 centiares environ, telle que figurée par un liseré rouge sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer la convention à intervenir dans laquelle seront définies la description des limites et la superficie de la servitude en question sur le fonds servant.

ARTICLE 3 /

Les diverses formalités se rapportant à la présente convention sont aux frais et à la diligence de la ville de Nouméa.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le

présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée à l'IRD.

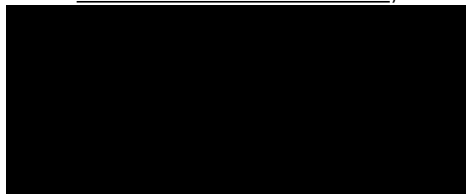
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20231107-141-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le Haut-commissariat : 9 novembre 2023  
Notification : 10 novembre 2023

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 NOVEMBRE  
2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 9 novembre 2023

Le secrétaire de séance,



KIMBERLEY BARONI

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sonia Lagarde'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

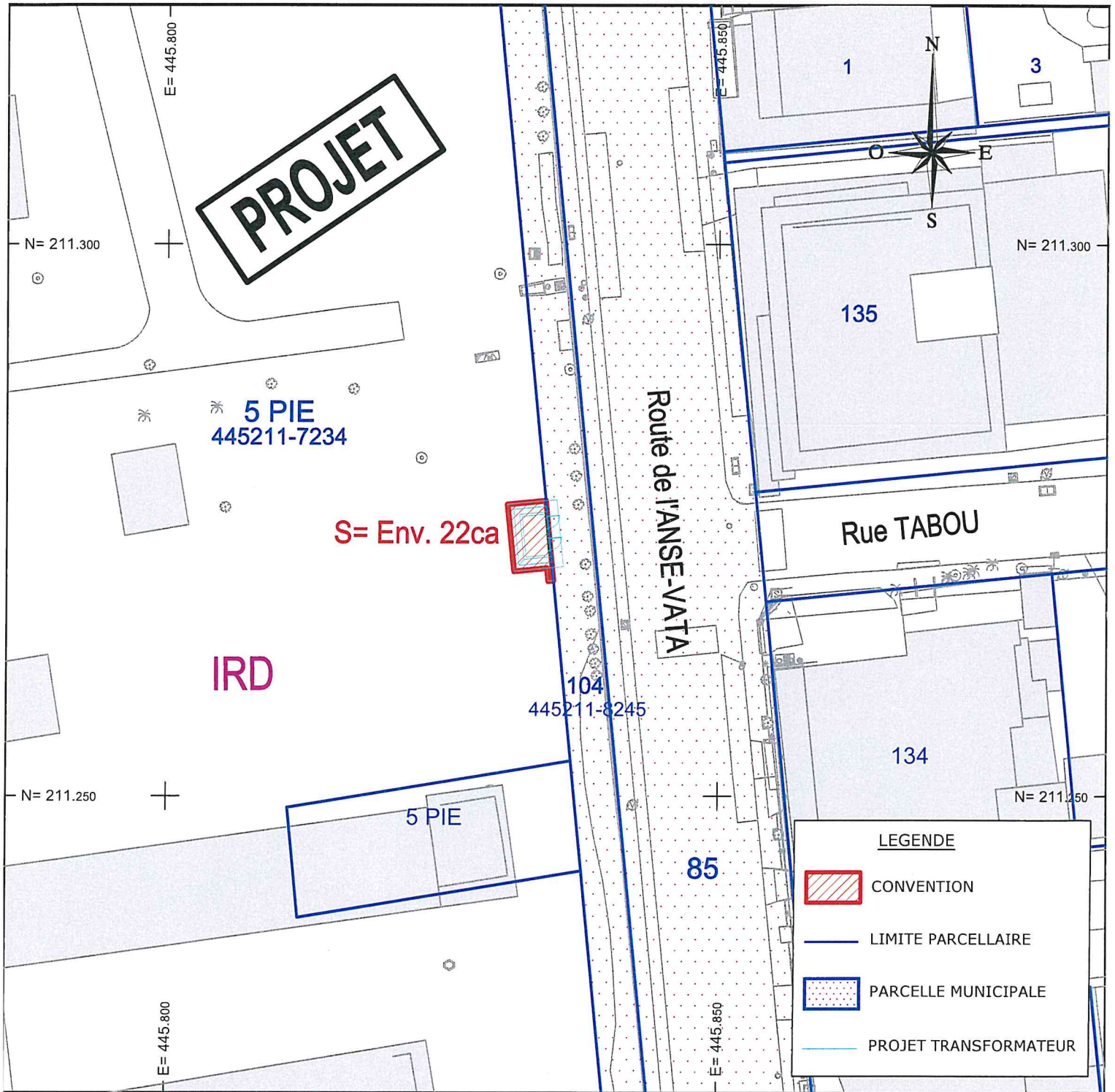
- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- POLE AMENAGEMENT	1
- DEP-SAEP	1
- DU(SD)	1
- SIG	1
- IRD	1
- MISE EN LIGNE	1

Superficie : Env. 22 ca

COMMUNE : NOUMÉA  
QUARTIER : ANSE-VATA

Provenance : Partie du lot 5pie (445211-7234)

29, rue Jules FERRY - Annexe Ferry  
Centre-ville  
B.P.K1 - 98849 NOUMÉA Cédex  
Tél : 23 22 47  
Mel : mairie.sig@ville-noumea.nc



ECHELLE : 1/500ème  
DATE : 08/12/2022  
REF : PL3342-003  
Affaire suivie par : BB-KM  
Dossier : IG3342\_S2208029  
Projection : Lambert NC  
Système : RGNC 91-93

Plan parcellaire et d'état des lieux



Le chef du Service  
de l'Information Géographique

Mickael CLOBER